

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Présents : 15**

**Votants : 17**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mercredi 10 juillet 2024, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, salle Philippe Madrelle, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2024**

**Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX**

**Auxiliaires de séance : Patricia HEDREUL**

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Alain BLANCHARD	*			
5	Mireille JUNCK	*			
6	Stéphane LE BOT	*			
7	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
8	Thierry LARTIGUE	*			
9	Joëlle ARAGON	*			
10	Denis BEAUGER	*			
11	Isabelle BOIS	*			
12	Katia PATARIN	*			
13	Aurélien DEBROSSE	*			
14	Coralie HAMON GILLET		*	Alain BLANCHARD	
15	Jean-Claude MARTIN		*	Jean-Michel GARRETA	
16	Sofia FERREIRA-NEVES				*
17	Mokhtar TAQUI				*
18	Vanessa LARENIE	*			
19	Jean-Michel GARRETA	*			

**ECOLE D'ART, DE MUSIQUE, DE LANGUE ET DE SCIENCES : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2019-040 du 12 juin 2019 fixant les tarifs en vigueur ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2021-052 du 21 juillet 2021 fixant les tarifs de l'année scolaire 2021-2022 de l'école d'art, de musique, de langue et de sciences, modifiée par la délibération n°2021-071 du 22 septembre 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2022-046 du 20 juillet 2022 fixant les tarifs de l'année scolaire 2022-2023 de l'école d'art, de musique, de langue et de sciences ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-051 du 05 juillet 2023 fixant les tarifs de l'année scolaire 2023-2024 de l'école d'art, de musique, de langue et de sciences ;

**Considérant** que depuis 2019 l'école de musique a diversifié son offre en proposant aux publics mineurs, outre les enseignements d'instrument et de formation musicale, des séances d'éveil à l'anglais et des séances d'éveil artistique, dont la thématique fixée concerne la découverte du théâtre ;

**Considérant** que dans la continuité de cette dynamique de diversification, consistant à favoriser l'accès à la culture pour tous, il a été introduit à la rentrée 2021 des séances d'éveil scientifique à destination des enfants de primaire, qui sont organisés en collaboration avec la société « le labo enchanté », avec une capacité d'accueil de maximum 8 enfants par groupe ;

**Considérant** qu'à ce jour, les élèves bénéficiant des séances d'éveil scientifique sont âgés de 6 à 15 ans, provenant de l'école élémentaire jusqu'au collège ;

**Considérant** que le terme « éveil » scientifique ne correspond plus à l'amplitude de la tranche d'âge des élèves concernés et nécessite, de fait, d'être remplacé par un terme plus en adéquation avec son usage ;

**Considérant** qu'il est proposé de remplacer le nom « éveil scientifique » par le nom « samedi science » ces séances ayant lieu uniquement les samedis ;

**Considérant** que des élèves de l'école de musique hors piano, ont émis le souhait de bénéficier de séances de 45min en lieu et place de séances de 30min ;

**Considérant** qu'il convient de prendre en compte cette demande par la création d'un créneau supplémentaire dans la grille tarifaire de l'école de musique ;

**Considérant** que les cours de solfège ne pourront pas être assurés pour la période scolaire 2024-2025, et qu'il convient, de fait, de retirer cette mention du tableau des tarifs pour la période à venir ;

**Considérant** que les cours de solfège étaient délivrés à titre gracieux ne modifiant ainsi pas le prix des séances de l'école de musique ;

**Considérant** qu'en application de la délibération n°2023-051 du 05 juillet 2023, la grille tarifaire en vigueur était la suivante :

ACTIVITES	SEANCES	USAGERS MINEURS, ETUDIANTS, SANS EMPLOI, AGES DE PLUS DE 65 ANS		USAGERS MAJEURS	
		TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE	TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE
EVEIL MUSICAL/EVEIL ARTISTIQUE	30 séances collectives de 60 minutes	92,58 EUROS TTC Soit 3,09 €/séance	152,09 EUROS TTC Soit 5,07 €/séance	Sans objet	
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO + 45 minutes de solfège (COURS COLLECTIF)	Instrument : 30 séances de 30 minutes Solfège : 30 séances de 45 minutes	240,03 EUROS TTC Soit 8,00 €/séance	553,15 EUROS TTC Soit 18,44 €/séance	383,53 EUROS TTC Soit 12,78 €/séance	614,97 EUROS TTC Soit 20,50 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS COLLECTIF) HORS PIANO + 45 minutes de solfège (COURS COLLECTIF)	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes Solfège : 30 séances de 45 minutes	146,47 EUROS TTC Soit 4,88 €/séance	348,16 EUROS TTC Soit 11,61 €/séance	241,36 EUROS TTC Soit 8,05 €/séance	386,84 EUROS TTC Soit 12,89 €/séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS INDIVIDUEL) + 45 minutes de solfège	Instrument : 30 séances de 30 minutes Solfège : 30 séances de 45 minutes	247,03 EUROS TTC Soit 8,23 € /séance	569,25 EUROS TTC Soit 18,98 € /séance	394,70 EUROS TTC Soit 13,16 € /séance	632,88 EUROS TTC Soit 21,10€ /séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS COLLECTIF) + 45 minutes de solfège	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes Solfège : 30 séances de 45 minutes	150,73 EUROS TTC Soit 5,02 € /séance	358,29 EUROS TTC Soit 11,94€ /séance	248,39 EUROS TTC Soit 8,28€ /séance	398,10 EUROS TTC Soit 13,27 €/séance

EVEIL A L'ANGLAIS	30 séances collectives de 45 minutes	165,32 EUROS TTC Soit 5,51 € /séance			
EVEIL SCIENTIFIQUE 10 séances par an	10 séances collectives de 90 minutes	231,44 EUROS TTC Soit 23,14 € /séance			

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire en vigueur pour ce qui concerne la dénomination de « l'éveil scientifique » et les tarifs liés aux séances de 45min de pratique d'un instrument hors piano :

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **ADOPTE** la grille tarifaire, telle que suit :

ACTIVITES	SEANCES	USAGERS MINEURS, ETUDIANTS, SANS EMPLOI, AGES DE PLUS DE 65 ANS		USAGERS MAJEURS	
		TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE	TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE
EVEIL MUSICAL/EVEIL ARTISTIQUE	30 séances collectives de 60 minutes	92,58 EUROS TTC Soit 3,09 € /séance	152,09 EUROS TTC Soit 5,07 € /séance	Sans objet	
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 30 minutes	240,03 EUROS TTC Soit 8,00 € /séance	553,15 EUROS TTC Soit 18,44 € /séance	383,53 EUROS TTC Soit 12,78 € /séance	614,97 EUROS TTC Soit 20,50 € /séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 45 minutes	360,05 EUROS TTC Soit 12,00 € /séance	829,73 EUROS TTC Soit 27,65 € /séance	575,30 EUROS TTC Soit 19,18 € /séance	922,46 EUROS TTC Soit 30,75 € /séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS COLLECTIF) HORS PIANO	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	146,47 EUROS TTC Soit 4,88 € /séance	348,16 EUROS TTC Soit 11,61 € /séance	241,36 EUROS TTC Soit 8,05 € /séance	386,84 EUROS TTC Soit 12,89 € /séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS INDIVIDUEL)	Instrument : 30 séances de 30 minutes	247,03 EUROS TTC Soit 8,23 € /séance	569,25 EUROS TTC Soit 18,98 € /séance	394,70 EUROS TTC Soit 13,16 € /séance	632,88 EUROS TTC Soit 21,10 € /séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS COLLECTIF)	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	150,73 EUROS TTC Soit 5,02 € /séance	358,29 EUROS TTC Soit 11,94 € /séance	248,39 EUROS TTC Soit 8,28 € /séance	398,10 EUROS TTC Soit 13,27 € /séance
EVEIL A L'ANGLAIS	30 séances collectives de 45 minutes	165,32 EUROS TTC Soit 5,51 € /séance			
SAMEDI SCIENCE 10 séances par an	10 séances collectives de 90 minutes	231,44 EUROS TTC Soit 23,14 € /séance			

- DIT** que la répartition des élèves dans les cours demeure subordonnée aux contraintes d'organisation du service.
- CONFIRME** le principe selon lequel un tarif dégressif est appliqué à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription au sein d'une même famille, avec une réduction de 15 EUROS sur la troisième inscription.
- DIT** que les crédits correspondant aux contributions des usagers sont inscrits au Budget Principal de l'exercice.
- DIT** que les modalités de facturation et de paiement proposées aux usagers sont fixées par le règlement intérieur.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

7. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire  
Du Sous-Préfecture  
Le : .....  
Publié ou Notifié

Certifié conforme au registre de délibération des signatures.  
Le 12 juillet 2024.

M. Alain GUICHOUX,  
Le secrétaire de séance

M. Dominique FEDIEU,  
Le Maire

